

Les femmes au travail...à tout prix ?

*Nos lecteurs trouveront ici un **résumé** d'une étude plus approfondie sur la difficile articulation travail/vie de famille et une analyse des solutions préconisées par le ministre du droit des femmes : toutes les femmes au travail pendant que l'État s'occupe des enfants.*

En France, 60% des femmes de 15 à 64 ans travaillent : juste l'objectif préconisé par l'Union Européenne. L'un des premiers rangs dans l'UE. De 25 à 49 ans, cela porte à 84% le nombre de femmes au travail. De plus, notre pays est reconnu pour être celui où se conjugue le mieux l'articulation travail/vie de famille. Celui aussi qui a le taux de natalité le plus élevé.

Tout semble donc aller pour le mieux ! Pas si sûr...

Le gouvernement, par la voix de Najat Vallaud-Belkacem veut atteindre, dans les dix prochaines années, les 70% de femmes au travail. Pour commencer.

Est-ce vraiment le souci de répondre à l'attente des femmes et d'« améliorer leur condition » qui dicte la politique militante du « *droit des femmes* » qui inspire nos gouvernements ?

Certes, le problème est bien réel et justifie un plan d'action gouvernemental : question de la retraite future des femmes qui n'ont pas accumulé de points par leur travail,

besoin d'autonomie, précarité des femmes abandonnées ou veuves avec enfants, difficile conciliation de la maternité et de l'emploi, problèmes de garde d'enfant, réinsertion aléatoire après une longue interruption de carrière liée à l'éducation des enfants...

Il reste qu'il y a deux façons d'aborder ces problèmes : l'une, idéologique – autoritaire et constructiviste – L'autre, réaliste. L'une qui profite de ces difficultés bien réelles pour arracher les femmes à leur famille et à leur foyer sous prétexte de « lutter contre les stéréotypes » en les remplaçant par d'autres comme l'égalité, entendue comme confusion des genres. L'autre, essayant de concilier les légitimes aspirations des femmes en respectant leur nature et en reconnaissant le service qu'elles rendent à la société tout entière par la mise au monde et l'éducation des enfants. Non pas dans une dialectique contreproductive les opposant aux hommes, mais dans l'égalité et la complémentarité avec eux.



Chacun pour soi. L'état pour tous !

Le travail des femmes est une histoire vieille comme le monde. Les femmes ont toujours travaillé. Il faut donc se garder du dualisme qui consisterait soit à mépriser la femme qui ne travaille pas au motif qu'elle est, au pire, une idiote doublée d'une paresseuse et d'une bonne à rien, ou au mieux, une victime enfermée chez elle par une société machiste,

soit à culpabiliser la femme qui, travaillant, est certainement une mauvaise mère abandonnant ses enfants et les promettant à la délinquance ou à la névrose.

Si M^{me} Vallaud-Belkacem veut bon gré mal gré mettre les femmes au travail c'est qu'elle est convaincue, comme l'y porte la culture ambiante, de deux axiomes de base : les êtres n'ont de valeur que marchande et ne sont jugés qu'en termes de PIB, de taxes et de salaires. La femme n'a pas d'identité par elle-même et se mesure à l'aune de l'homme. Le « Droit des femmes » est d'être comme des hommes....puisque les hommes n'arrivent pas à être des femmes !

Il s'ensuit toute une série de mesures tout juste votées ou en passe de l'être : ouverture de l'école (appelée préélémentaire et non plus maternelle !) dès deux ans avec la création d'un grand service public de la petite enfance qui permettra d'« arracher » les petits à leurs parents pour en faire de bons citoyens et alignera les divers modes de garde sur un modèle facilement contrôlable ; obligation pour le père de prendre une partie du congé parental –à un âge où le petit a surtout besoin de sa mère- sous peine d'en perdre le bénéfice ; restriction draconienne du temps partiel qui jusque-là permet à beaucoup de femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle, individualisation de l'impôt pour casser la solidarité familiale et obliger les femmes, par une augmentation d'impôt déguisée, à travailler.

Dans son rapport commandé par NVB, S. Lemièrre dit que « *permettre à chaque personne – homme ou femme – de rédiger sa propre déclaration favoriserait en effet un rapport individuel de chaque citoyen à l'État social. Comme l'a exposé Hélène Périvier lors de son audition : « j'ai une préférence pour un contrat social où l'on ne peut être dépendant que de soi-même (et non de son conjoint ou de tout autre personne) ou alors de l'État. Il faut un système où chaque individu soit évidemment le plus autonome mais le moins possible dépendant d'un*

conjoint. En cas de pauvreté, perte d'emploi, c'est à l'État d'intervenir. »

Tout cela pour quoi ? Pour que la femme soit « l'égale » de l'homme ? Car bien sûr, elle ne peut pas exister par elle-même, il faut toujours qu'elle se mesure à l'homme, seul étalon possible ; pour qu'elle soit « autonome » ? L'affirmation d'une personnalité autonome ne pouvant se faire qu'avec un salaire et un compte en banque ; pour qu'elle passe de la colonne statistique des « inactives » à celle, tellement plus noble de salariées ?

L'intention est clairement affirmée : c'est l'autonomie contre la solidarité et l'« émancipation » contre toute forme de protection à l'intérieur de la famille, c'est chacun pour soi, seul. On ne doit pouvoir compter sur personne, sauf sur l'Etat : « ***Le RSA comme tous les droits sociaux familialisés valorise les solidarités intrafamiliales, en particulier entre hommes et femmes au sein des couples. Il joue un rôle protecteur à l'égard des femmes inactives en couple au même titre que l'imposition conjointe et constitue par conséquent potentiellement un frein à leur émancipation par l'activité professionnelle.*** »

Quant au temps partiel, S. Lemièrre explique avec un brin de condescendance que cette demande « *est bien souvent une norme intériorisée par les femmes comme une « bonne solution » pour articuler vie professionnelle et vie familiale mais que c'est une « vision à très court terme »* parce que lourde de conséquences « sur les salaires, les carrières, les retraites et l'indépendance économique des femmes ».

En cela et dans l'état actuel des choses elle a d'ailleurs tout à fait raison, surtout si l'on se place encore dans la perspective de la femme qui n'a de valeur qu'à travers sa carrière et son indépendance économique comme nous l'avons analysé plus haut. Elle a parfaitement raison aussi de souligner qu'à long terme, la femme qui choisit le temps partiel sacrifie sa retraite.

Là où notre approche est différente, c'est dans la façon de traiter ce problème réel. Dans l'optique gouvernementale et, il faut bien le dire, de la culture dominante, la femme n'a rien de plus important à faire qu'une carrière aussi belle que possible couronnée par une bonne retraite. Mais si elle trouve que sa présence auprès de ses enfants une partie de son temps est un bon investissement, et si l'état reconnaît les services rendus de ce fait à la société, celui-ci pourrait imaginer un système compensateur en terme de points de retraite qui ne serait que justice, voire même un statut de la mère de famille.

Et surtout...des taxes pour tous.

« Il faut avoir à l'esprit les gains considérables en termes d'activité économique et de cotisations sociales d'un taux d'emploi des femmes plus élevé ». Ainsi parlait Najat Vallaud Belkacem¹.

En termes de cotisations sociales, oui : deux femmes qui, au lieu de garder leurs propres enfants gardent, en tant qu'assistantes maternelles, les enfants l'une de l'autre payent des taxes. Une femme au foyer ne paye pas de taxe pour tenir sa maison et élever ses enfants. Alors que si elle va travailler à l'extérieur, elle paye des taxes, son employeur aussi et elle en génère à nouveau avec l'emploi de la personne qui fera son ménage et gardera ses enfants à sa place.

Il est certain que pour faire rentrer les taxes et impôts, mettre toutes les femmes au travail est un bon calcul. Et l'on sait que l'État aime bien les taxes.

Quant à l'augmentation du PIB qui serait la conséquence directe d'un plus grand nombre de femmes au travail, nous expliquons en détail dans l'étude ici résumée comment

les chiffres de l'OCDE² sur lesquels s'appuie Mme Vallaud-Belkacem disent simplement que plus élevé sera le taux d'emploi – homme ou femme – plus le PIB augmentera. L'OCDE remarque que les femmes représentent un important réservoir de main d'œuvre et il fait une simulation sur 15 ans montrant que **si le taux d'emploi des hommes reste invarié** mais que celui des femmes a augmenté, le PIB aura augmenté. Mais ce n'est pas du fait du travail proprement féminin, mais seulement du fait de l'augmentation du taux d'emploi global. Et tant pis pour les hommes qui n'ont, dans cette configuration, qu'à rester au chômage.

Le quotient conjugal est le premier visé dans la réforme souhaitée par Najat Vallaud-Belkacem qui s'appuie sur le rapport Lemièrre : « le quotient conjugal a été pensé en 1945 en cohérence avec une certaine norme familiale, celle de « Monsieur Gagnepain » et « Madame Aufoyer ». Il n'y a plus de chef de famille ni de solidarité familiale : « ... Jusqu'en 1982, l'imposition reposait sur les seules épaules du chef de famille, à savoir l'homme, la femme étant perçue comme à la charge de l'homme... » La femme n'est pas une charge pour son conjoint, elle est exploitée par lui : « ...Or loin de constituer une charge pour son conjoint, elle produit un service gratuit, via le travail domestique qu'elle fournit [...] » et en plus, elle vole le fisc : « ...Cette production domestique (...) a une valeur économique qui n'est pas imposée ».

« Toucher au quotient conjugal a également –et surtout - une fonction symbolique. En effet, le quotient conjugal véhicule une vision conservatrice de la division sexuée du travail domestique et professionnel au sein des couples [...] L'individualisation de l'impôt peut contribuer à l'émancipation des femmes en couple. » (Rapport Lemièrre p. 152)

¹ Interview aux Echos le 11 décembre 2013

² <http://www.oecd.org/inclusive-growth/Closing%20the%20Gender%20Gaps.pdf> pp.28, 29,30 et suiv.

Des solutions existent.

Il y a pourtant des alternatives à ces solutions radicales.

Pour pallier à l'absence de retraite et à la précarité des femmes seules avec enfants, reconnaître la valeur du travail de la mère de famille, valeur ajoutée pour sa famille mais aussi pour la société tout entière. Ceci devrait se traduire par un véritable statut de la femme au foyer, des points de retraite, et un accroissement des garderies à horaire souple permettant à la femme au foyer d'avoir des activités hors de chez elle ;

Pour permettre aux femmes de se réinsérer le jour venu dans le marché du travail, instaurer un crédit formation ; non seulement créer de nouvelles places de garde d'enfants mais en renforcer la souplesse et la diversité et encourager encore davantage la création de crèches d'entreprise ; développer le temps partiel au lieu de le supprimer et encourager les aménagements d'horaire ; valoriser l'expérience des mères de famille au même titre que les VAE ou autres reconnaissance des compétences acquises dans les domaines associatifs et professionnels ; renforcer l'aide à la recherche d'emploi pour les femmes qui

ont interrompu leur carrière à cause des enfants.

Et puis, surtout, **reconstruire l'image de la femme et de la mère dans la culture contemporaine** et renforcer les solidarités familiales dans la redécouverte de la différence et de la complémentarité de chacun.

Nous n'en dirons pas plus dans ce résumé et nous nous écrirons avec Anne Brassié et Stéphanie Bignon dans le titre d'un petit livre plein de bon sens : « *Cessez de nous libérer !* ».

Berdiaev disait que « *L'importance croissante de la femme pour l'époque historique à venir n'a rien de commun avec le mouvement actuel d'émancipation de la femme qui veut rendre la femme égale à l'homme, et la conduire sur des voies masculines* ». Il poursuit : « ce qu'il faut dans le monde ce n'est pas la femme libérée mais l'éternel féminin ». Laissez-nous être des femmes, des mères. Rendez-nous nos maris, nos pères... et mêlez-vous de ce qui vous regarde !

Claire de Gatellier

L'étude complète dont vous venez de lire le résumé est accessible sur notre site Internet .

Nous avons également effectué un tirage sur papier (une quarantaine de pages) pour ceux qui n'ont pas Internet et souhaitent cependant disposer d'un exemplaire pour s'informer plus complètement ou pour en faire profiter des politiques ou des journalistes de leur connaissance.

Adressez-nous votre demande sur papier libre en indiquant votre nom, votre adresse et, si possible, le numéro figurant au dessus de votre adresse dans nos courriers postaux.

La Lettre de Famille et Liberté - 17 rue Dupin 75006 Paris - Tél. 01.45.49.05.95

Mail : famille.liberte@noos.fr - Site Internet : www.familleliberte.org

Directeur de la publication : Claire de Gatellier. Dépôt légal : mars 2014.

Impression : Lorraine Graphic Imprimerie – 2a rue du Réservoir – 54360 Blainville-sur-l'eau